
VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération autorisant
l'élaboration de l'examen local volontaire**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du**

Vu la Constitution :

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée :

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales :

Vu l'arrêté n° 012/RD/DP/AP du 10 janvier 2024 portant approbation du budget de l'année 2024 de la Ville de Pikine ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire :

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

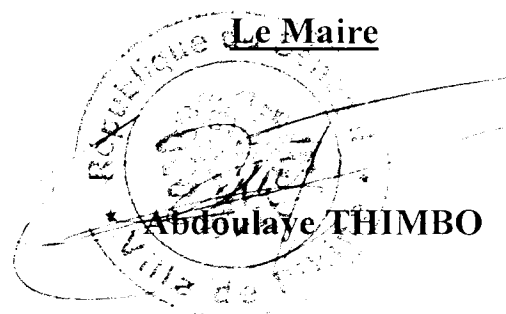
Vu la lettre d'intention du Maire de la Ville de Pikine pour la localisation des ODD signée le 22 septembre 2025 ;

Sur le rapport de présentation du Maire.

DELIBERE

Article unique : il est autorisé l'examen local volontaire de la Ville de la Ville de Pikine dans le cadre de la Plateforme de Partenariat pour la localisation des objectifs de développement durable (ODD).

Fait et délibéré en Mairie le 2026

Le Maire

Abdoulaye THIMBO

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PIKINE

Projet de délibération autorisant l'élaboration de l'examen local volontaire

L'agenda 2030, comportant 17 objectifs de développement durable (ODD), a été adopté par les Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres des Nations Unies, en septembre 2015. Chaque pays doit mettre en œuvre l'ensemble des 169 cibles qui le compose, avec la même intensité en vue d'atteindre un développement humain durable.

À l'approche de l'échéance de 2030, les progrès mondiaux restent nettement en retard. Selon le rapport d'étape 2024 de l'ONU sur les ODD, seules 17 % des cibles sont en bonne voie, avec des régressions significatives en matière d'éradication de la pauvreté, de la faim, de l'éducation et de l'action climatique. Au milieu de ces défis, la localisation et les partenariats multipartites apparaissent comme des stratégies essentielles pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative **Plateforme de Partenariat pour la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

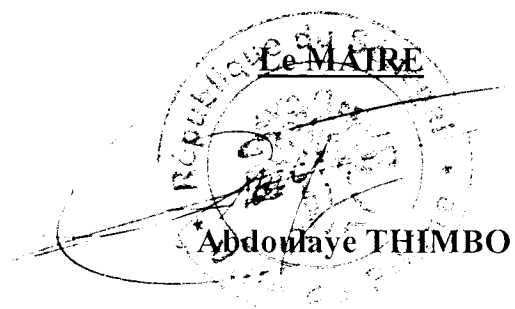
Initiée, conjointement, par le Ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE) et ONU- Habitat, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal, la plateforme vise à accélérer la mise en œuvre des priorités nationales et la localisation des objectifs de développement durable, en aidant les pays à concevoir des cadres nationaux de localisation des ODD. Pour l'opérationnalisation de la Plateforme, il est prévu la mise en œuvre d'une phase pilote de localisation des ODD.

Cette phase pilote va se traduire, au niveau local, par l'élaboration du **1^{er} Examen Local Volontaire (ELV)**, désigné aussi sous le vocable VLR (Voluntary Local Review), pour lequel **la Ville de Pikine a été choisie comme collectivité territoriale pilote**.

L'initiative aidera la Ville de Pikine à mener une évaluation diagnostique et à produire un examen local volontaire axé sur l'action (AO-VLR) dans le cadre des villes ODD.

L'examen local volontaire de la Ville de Pikine sera présenté, en même temps que le Rapport volontaire national du Sénégal, à l'occasion du Forum Politique de Haut niveau prévu au mois de juillet à New York (Etats Unis d'Amérique). Ce forum offrira une tribune à la Ville de Pikine pour renforcer sa visibilité et son champ de partenariat.

Telle est, **Mesdames et Messieurs**, l'économie de ce présent projet de délibération soumis à votre appréciation.


Le MAIRE
Abdoulaye THIMBO